

PAI (1^{ère} demande) : Projet d'accueil Individualisé

Les enfants atteints de troubles physiques (allergies, asthme, diabète, épilepsie, drépanocytose, leucémie, autres...etc.) ou psychiques (troubles scolaires anxieux, troubles du comportement alimentaire, syndromes dépressifs, etc.) évoluant sur une longue période peuvent nécessiter la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Il est élaboré à votre demande et définit médicalement les adaptations/aménagements nécessaires pour faciliter l'accueil de votre enfant et sa scolarisation au sein de l'établissement.

L'ensemble des documents constituant le PAI est à retirer au secrétariat du collège ou sur le site de l'établissement ou auprès du secrétariat du médecin (CMS).

(collège : 05 62 71 97 60. CMS : 05 34 24 50 80 du L au J, et le vendredi matin : téléphone du collège et poste 748).

Dans l'intérêt de votre enfant, et afin d'optimiser la mise en place du PAI : **Le PAI doit être retourné dès la rentrée scolaire.**

VOICI LES DEMARCHES A SUIVRE :

1/ Remplir : *Partie 1* : renseignements administratifs : **pages 1 et 2.**

2/ Prendre rendez vous avec le médecin prescripteur qui suit votre enfant pour :

- Faire signer la **page 2**
-
- Faire remplir la **page 5: protocole « 3-Conduite à tenir en cas d'urgence »**

(**NB** : il en existe 8 : vous devez vous procurer le document spécifique en lien avec la pathologie de votre enfant. Ex : asthme , ou allergie, ou.. etc.. : cf tableau ci après).

Ce document doit rempli, daté, signé et tamponné par votre médecin prescripteur.

- demander l'ordonnance des traitements stipulés dans la page « conduite à tenir » **NB** : Le nom des médicaments sur l'ordonnance doit être identique à celui de la page « conduite à tenir » .

3/ Remettre au secrétariat du collège l'ensemble de ces documents sous enveloppe « A L'ATTENTION DU MEDECIN SCOLAIRE »

4/ Apportez les médicaments à l'infirmière du collège: noter les nom et prénom de l'enfant sur chaque boîte.

NB : -_la date de péremption de chaque boîte doit permettre de couvrir l'année scolaire complète.

- Le nom du médicament délivré doit être identique à celui du protocole de soins

Les PAI, médicaments et ordonnance étant valables un an, et conformément aux textes en vigueur, ils vous seront rendus en fin d'année scolaire. Il vous appartiendra, si vous le souhaitez, de faire une demande de renouvellement auprès de votre médecin prescripteur (cf document « renouvellement de PAI »).

Pour rappel, les enfants souffrant de troubles de la santé évoluant sur une longue période nécessitent un suivi et une évaluation médicale réguliers. Ainsi, le PAI est adapté régulièrement aux besoins de santé de l'élève.

Tableau des différentes fiches en fonction des pathologies

<p>TROUBLES RESPIRATOIRES - ASTHME : <i>fiche spécifique n°01</i> conduite à tenir en cas d'urgence <i>(fiche annexe de liaison si le médecin souhaite transmettre des informations confidentielles au médecin de l'éducation nationale.)</i></p>
<p>REACTION ALLERGIQUE : <i>fiche spécifique n°02</i> conduite à tenir en cas d'urgence <i>(fiche annexe de liaison si le médecin souhaite transmettre des informations confidentielles au médecin de l'éducation nationale.)</i> transmettre le bilan allergologue récent .</p>
<p>REGULATION DE LA GLYCEMIE AVEC TRAITEMENT PAR MULTI INJECTION : <i>Fiche spécifique n°03a</i> conduite à tenir en cas d'urgence <i>(fiche annexe de liaison si le médecin souhaite transmettre des informations confidentielles au médecin de l'éducation nationale.)</i></p>
<p>REGULATION DE LA GLYCEMIE AVEC TRAITEMENT PAR POMPE A INSULINE : <i>fiche spécifique n°03b</i> conduite à tenir en cas d'urgence <i>(fiche annexe de liaison si le médecin souhaite transmettre des informations confidentielles au médecin de l'éducation nationale.)</i></p>
<p>CRISE CONVULSIVE : <i>fiche spécifique n°04</i> conduite à tenir en cas d'urgence</p>
<p>COMPLICATIONS LIEES AU TRAITEMENT D'UNE PATHOLOGIE DE LONGUE DUREE - ONCO-HEMATOLOGIQUE : <i>fiche spécifique n°05</i> conduite à tenir en cas d'urgence</p>
<p>DREPANOCYTOSE : <i>fiche spécifique n°06</i> conduite à tenir en cas d'urgence</p>
<p><i>FICHE STANDART</i> : pour toutes les autres pathologies</p>